

LES CRÉDITS DE MOBILISATION DES CRÉANCES

(ESCOMPTE D'EFFETS DE COMMERCE, CRÉDIT IMMÉDIAT CHÈQUE,
AFFACTURAGE & AFFACTURAGE INVERSÉ)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'opération de mobilisation des créances commerciales consiste, pour une entreprise, à céder ses créances à un tiers. Plutôt que d'attendre l'échéance, l'entreprise les confie à un cessionnaire qui, moyennant une commission, les encaissera en son propre nom à la date prévue. Il s'agit le plus souvent d'une cession à la banque ou à une société d'affacturage.

La mobilisation de créances est une forme de financement à court terme auquel l'entreprise peut avoir recours afin de financer son cycle d'exploitation.

Au même titre que l'affacturage, l'escompte et le crédit immédiat constituent des produits de cession de créances.

L'ESCOMPTE PAPIER COMMERCIAL (l'escompte d'effets de commerce)

Objet	Opération de crédit permettant à l'entreprise d'obtenir le paiement anticipé de créances par le versement d'une avance immédiate. L'escompte permet d'obtenir le paiement par Crédit du Maroc d'un effet de commerce (lettre de change/effet de commerce) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).
Cible	Professions libérales, coopératives, entreprises individuelles (personnes physiques), personnes morales.
Critères d'éligibilité	Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier.
Forme	Ce crédit prend la forme d'un contrat de ligne d'escompte accordée par Crédit du Maroc avec un encours maximum et des conditions tarifaires négociées. Après acceptation de la lettre de change, Crédit du Maroc en devient propriétaire et se fait payer par le client à l'échéance prévue.
Plafond de financement	Le plafond de financement est défini en commun accord, selon les besoins de financement du client.
Coût	Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise, calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit. A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque.
Délai de traitement	60 jours après complétude du dossier.

LE CRÉDIT IMMÉDIAT CHÈQUES (l'escompte Chèques)

Objet	L'escompte de chèque ou crédit immédiat, est un crédit rapide qui vous permet d'obtenir le paiement immédiat ou une avance, sur le montant d'un chèque, sans avoir à attendre le délai d'encaissement de ce dernier.
Cible	Professions libérales, coopératives, agriculteurs, entreprises individuelles (personnes physiques), personnes morales .
Critères d'éligibilité	Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier.
Forme	Le crédit immédiat est un moyen de financement à court terme. Il permet d'obtenir le paiement immédiat d'un chèque, sans attendre le délai de compensation et paiement. Pour cela, l'entreprise doit céder le chèque à la banque, en échange d'une avance de trésorerie immédiate.
Plafond de financement	Le plafond de financement est défini en commun accord, selon les besoins de financement du client.
Coût	Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise, calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit. A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque.
Délai de traitement	60 jours après complétude du dossier.

L'AFFACTURAGE

Objet

L'affacturage ou «factoring» est une opération par laquelle une société d'affacturage (le factor) achète les factures d'une entreprise (le client) que celle-ci détient sur des tiers (les acheteurs). Ce procédé repose sur un transfert de propriété des factures. Le factor prend la place du client à l'égard de ses acheteurs : il est subrogé dans les droits du client et devient le créancier de l'acheteur.

Le factoring offre au client trois services:

- ♦ le financement des factures;
- ♦ la gestion et le recouvrement du portefeuille clients;
- ♦ la garantie contre d'insolvabilité des acheteurs (dans le cas du factoring sans recours).

Le factoring permet ainsi à l'entreprise d'améliorer sa trésorerie, d'externaliser et de sécuriser son portefeuille clients et de se concentrer sur son cœur de métier.

Il existe le factoring sans recours (avec assurance crédit) et le factoring avec recours (sans assurance crédit).

Le factor n'offre pas le service de garantie contre l'insolvabilité des acheteurs dans le cadre d'un contrat de factoring avec recours.

Cible

Entreprises.

Critères d'éligibilité

- ♦ Entreprise cliente ou prospect du groupe Crédit du Maroc avec un chiffre d'affaires minimum de 5 MMAD.
- ♦ Ouverture d'un compte bancaire auprès de Crédit du Maroc (cas des prospects)
- ♦ Les justificatifs des factures disponibles chez le client doivent confirmer le caractère ferme et définitif de la prestation réalisée.
- ♦ Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier.

Plafond de financement

Le plafond de financement est défini en commun accord, selon les besoins de financement du client.

Coût

- ♦ **La commission de service**, appelée commission d'affacturage, calculée sur la base d'un pourcentage du montant TTC des factures cédées. Cette commission rémunère les prestations réalisées par le Factor (achat et contrôle des factures, relance des débiteurs, encaissement et lettrage des paiements, gestion du poste client et garantie d'une couverture à 100% en cas d'insolvabilité du débiteur).
- ♦ **La commission de financement** : calculée sur la base des montants utilisés et des jours de débit et selon un taux d'intérêt annuel librement négociable entre le Factor et l'entreprise.

Délai de traitement

30 jours après complétude du dossier.

CONDITIONS & GARANTIES COMMUNES AUX CRÉDITS DE MOBILISATION DE CRÉANCES

Documents nécessaires

- ▶ **Dossier juridique de constitution + PV modificatif le cas échéant :**
 - ◆ Copie certifiée conforme des statuts et PV décidant toute modification statutaire;
 - ◆ Registre de commerce état modèle 7 récent ; Registre National Électronique des Suretés Mobilières;
 - ◆ Carte d'Identité Nationale récente de(s) associés et gérant(s) de la société;
 - ◆ Attestation d'ICE, patente, identifiant fiscal, ... ;
- ▶ **Carte professionnelle et autorisation d'exercer (pour les professions libérales);**
- ▶ **Contrat de loyer + dernière quittance de loyer / Certificat de propriété des locaux d'exploitation existants;**
- ▶ **Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant;**
- ▶ **Situation liée à l'activité (pour les professionnels ne tenant pas de comptabilité);**
- ▶ **Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers;**
- ▶ **Une situation patrimoniale justifiée;**
- ▶ **Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices;**
- ▶ **Documents d'usage dans le cadre d'un financement de l'activité agricole :**
 - ◆ Justificatif d'exploitation agricole (contrat de location de terrains agricoles valide, copie certificats de titres fonciers,...);
 - ◆ Attestation des autorités justifiant l'activité d'agriculteur;

La liste des documents demeure non exhaustive. La banque se réserve le droit de demander tout complément de document jugé utile à l'analyse de la demande de financement.

Garanties éventuelles

- ▶ **Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente;**
- ▶ **Garantie hypothécaire (Certificat de propriété récent);**
- ▶ **Caution personnelle et solidaire des gérants / associés;**
- ▶ **Autres garanties librement négociables entre Crédit du Maroc et l'entreprise; (Nantissement sur titre, assurance épargne,...)**
- ▶ **Garanties TAMWILCOM :**
 - ◆ DAMANE EXPRESS si le crédit ne dépasse pas 1 MDhs avec une quotité de garantie de 70%.
 - ◆ DAMANE ATTASYIR si le crédit dépasse 1 MDhs avec une quotité de garantie de 60% du montant du crédit dans la limite de 15 MDhs.